



## RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DES PARTICULIERS

Chaque usager souhaitant bénéficier de ce service doit impérativement s'inscrire et fournir à la Communauté de Communes du Volvestre la **liste complète** des objets qu'il souhaite déposer.

Les inscriptions se font auprès des services techniques de la Communauté de Communes au **05.61.90.80.70** jusqu'au **mercredi précédant la collecte**.

Ne seront enlevés que les dépôts ayant respecté cette procédure.

Les encombrants sont des déchets volumineux (cuisinières, cumulus...). Il s'agit d'objets provenant des particuliers qui du fait de leur poids ou leur dimensions ne peuvent être déposés dans des bacs, Ils comprennent les gros Déchets d'Équipement Électrique et électronique, les matelas, sommiers, meubles usagés, ferrailles.

Ne sont pas collectés lors de la tournée des encombrants :

- les carcasses de voiture,
- les déblais, gravats, décombres ou débris,
- les déchets verts,
- le verre : vitres, pare-brise...
- pneumatiques,
- tout objet pouvant entrer dans le coffre d'une voiture,
- les déchets spéciaux qui en raison de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif, ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement.

Les objets encombrants doivent obligatoirement être déposés en limite des voies publiques la veille du jour de collecte.

Nous vous rappelons que les déchetteries de Carbonne et Montesquieu-Volvestre restent à votre disposition du mardi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.